



INFORMATION SPORTIVE N° 05 SAISON 2020-2021

“ “ Consignes d'avant-saison aux équipes engagées en compétition régionale

- ▶ Les règlements sportifs des compétitions régionales
- ▶ La feuille de marque électronique e-Marque V1
- ▶ La Charte d'engagement PNM et PNF
- ▶ La liste des joueurs-euses brûlés-ées
- ▶ Les accessions en championnat national NF3 et NM3
- ▶ Les consignes spécifiques Covid 19
- ▶ Etc.

V_2_200915



1

“ Précisions sur les règlements sportifs des compétitions Régionales





Informations complémentaires

Une nouvelle saison va démarrer et nous vous souhaitons qu'elle soit la plus aboutie possible. Afin d'assurer un bon déroulement de la saison sportive 20-21 certaines informations nous semblent importantes et utiles à connaître des dirigeants et des entraîneurs en charge des équipes.

En effet chaque saison, par méconnaissance, la Commission Sportive est amenée à infliger des amendes et des sanctions sportives suite au non-respect des règlements sportifs, généraux et particuliers, de nos compétitions régionales.

Qu'il s'agisse des licences, du nombre de mutés, des règles de participation, des surclassements, etc., nous trouvons dommage que les personnes en charge d'une équipe n'aient pas une parfaite connaissance des règles concernant la catégorie dans laquelle celle-ci doit évoluer.

Il vous est conseillé de consulter régulièrement le site Internet de la Ligue Grand Est : www.lrgeb.fr, vous y trouverez tous les Règlements Sportifs Généraux et Particuliers des Championnats et Coupes régionales; le calendrier général ainsi que le site internet de la Fédération : www.ffbb.com qui vous donnera accès, par compétition, à tous les résultats et à tous les classements.

Précisions concernant les salles, les dérogations et les couplages

Salles et Gymnases : Veuillez vérifier AVANT LE DÉBUT DE SAISON que la salle indiquée sur le site fédéral, pour chacune de vos équipes engagées en championnat régional est correcte.

À défaut, adresser un mail rectificatif (nom de la salle, son adresse complète, son code postal, sa ville) à : cs.seniors@grandestbasketball.org

À noter que la saisie d'une dérogation sur FBI pour un changement de salle ou de gymnase est gratuite et elle ne nécessite pas l'accord de l'adversaire. Elle est automatiquement acceptée.

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive l'ensemble des associations doit impérativement être en totale conformité avec le règlement des Salles et Terrains avant la reprise des compétitions pour la saison 2020-2021.

Dans le cas contraire, ces associations sportives ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant aux nouvelles dispositions réglementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental.

Dérogations d'horaire, de date : Toutes les demandes de dérogation doivent être effectuées directement via le module

FBI. Il est toutefois conseillé de contacter le club adverse pour un accord préalable.

- ▶ Toute demande saisie sur FBI avant la première journée de championnat est gratuite ;
- ▶ Toute demande saisie sur FBI PLUS de 21 jours avant la date de la rencontre est gratuite ;
- ▶ Toute demande saisie sur FBI pour avancer une rencontre programmée sur une période de vacances scolaires est gratuite ;
- ▶ Toute demande saisie sur FBI après le début des compétitions et à MOINS de 21 jours de la date de la rencontre sera payante.

Les rencontres des deux dernières journées de championnat ne pourront pas être reportées. Elles ne pourront être qu'avancées.

Couplage des rencontres : Pour les clubs souhaitant, après la 1^{ère} journée de championnat, le couplage de rencontres (Championnat de France-Championnat Régional et/ou Championnat Régional-Championnat Régional) où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante devra prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements, un intervalle de DEUX HEURES minimum entre le début de chaque rencontre est à prévoir.



Les participations

Pour prendre part aux rencontres tous les entraîneurs / entraîneurs adjoints doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre et respecter toutes les règles de participation de la compétition à laquelle il participe.

Règles particulières applicables à la Pré Nationale Masculine et Féminine :

- ▶ Un entraîneur ne peut pas occuper une double fonction, entraîneur et joueur par exemple ;
- ▶ Chaque joueur-euse doit obligatoirement avoir signé la charte CF-PN ;
- ▶ Interdiction des licences de type 2C ;
- ▶ Interdiction des licences de type « JH/OH » ; [etc]

Règles de participation spécifiques aux CTC :

Pour l'ensemble des championnats Seniors une CTC devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- ▶ Un minimum de 5 joueurs titulaires d'une licence C, 1C, 2C ou T délivrée auprès du club porteur. Ces joueurs devront obligatoirement être présents lors de la rencontre ;
- ▶ Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette CTC.

Dans les championnats jeunes, une CTC devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- ▶ Un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence C, 1C, 2C ou T délivrée auprès du club porteur. Ces joueurs devront obligatoirement être présents lors de la rencontre ;
- ▶ Un maximum de 7 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette CTC.

Suite à la nouvelle classification des licences nous vous communiquons les tableaux reprenant les règles de participation applicables aux compétitions régionales seniors.

Règles de participation aux championnats Seniors masculins et féminins pré-nationaux (PNM/PNF)

Nombre de joueurs-euses autorisés-ées	Domicile et extérieur		10 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou T ou 0CAST/1CAST (Hors CTC)	3		
	ASP	0		
	0C	Sans limite		
	2C ou 2CAST (Hors CTC)	0		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (JN)*	0		1





Les participations

Règles de participation aux autres championnats régionaux Masculins et Féminins (R2SEF/R2SEM)

Nombre de joueurs-euses autorisés-ées	Domicile et/ou extérieur	10 maximum		
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, T ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	3		
	0C	Sans limite		
	ASP	0		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (JN)*	0		1

La Charte CF-PN

Les joueurs-euses évoluant au sein des championnats Pré Nationaux Masculin et/ou Féminin doivent justifier du statut CF-PN.

Conformément aux dispositions de l'article 432 des Règlements Généraux de la FFBB et 22 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Grand Est de Basketball il revient au joueur ou à la joueuse, de valider la case relative à la charte d'engagement via le formulaire e-Licence dans le cadre de la

procédure « dématérialisé » de création ou de renouvellement de la licence.

Les joueurs-euses brûlés-ées

Les associations sportives ayant leur équipe 1 et 2 en Championnat Régional ou 1 en Championnat National et 2 en Championnat Régional devront obligatoirement faire parvenir à la Commission Sportive Régionale avant le début des championnats :

- ▶ La liste des CINQ (5) meilleurs-es joueurs-euses qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe 1 et qui ne pourront, en aucun cas, jouer en équipe 2.
- ▶ La liste des CINQ (5) meilleurs-es joueurs-euses qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe 2, et qui ne pourront, en aucun cas, jouer dans une division inférieure.

Les listes doivent impérativement être composées de joueurs qualifiés à la date du dépôt de la liste. Si la liste des joueurs-euses brûlés-ées comporte des joueurs-euses non qualifiés-es à la date d'une rencontre, celle-ci sera perdue par pénalité accompagnée de la pénalité financière prévue dans le barème financier.

Je télécharge le formulaire «liste des brûlés»

Les pénalités financières

- ▶ Envoi tardif du dossier export pour l'e-Marque, le dimanche avant 20H00 ;

- ▶ Non saisie du résultat sur FBI, le dimanche avant 20H00. L'enregistrement du résultat est obligatoire même avec l'utilisation de l'e-Marque.
- ▶ Licence manquante Seniors et Jeunes ;
- ▶ La pénalité financière pour absence de licence est applicable dès la 1 ère journée de championnat sur toutes les compétitions.
- ▶ Défaut du chronomètre des tirs (opérateur et/ou appareil) ;
- ▶ Absence du Délégué Club ;
- ▶ Non transmission de la liste des joueurs brûlés ou des équipes personnalisées ;
- ▶ Modification de la liste des joueurs brûlés par la Ligue ;
- ▶ Type de licence non autorisé pour un entraîneur ;
- ▶ Participation d'un joueur sans statut CF/PN ;
- ▶ Inscription sur la feuille de marque d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation ; [etc.]

Le traitement des dossiers

- ▶ Réserves et dossiers administratifs par la Commission Sportive : cs.seniors@grandestbasketball.org
- ▶ Réclamations par la Commission Régionale des Officiels : cro@grandestbasketball.org
- ▶ Dossiers de Discipline par la Commission de Discipline : discipline@grandestbasketball.org
- ▶ Statut de l'Entraîneur par la Technique : technique@grandestbasketball.org



2

“ La feuille de marque électronique e-Marque V1

L'absence de présentation de licence
La Charte des Officiels





Informations complémentaires

La feuille de marque électronique « e-Marque »

La feuille de marque électronique e-Marque « VERSION V1 » est obligatoire sur toutes les compétitions de la Ligue Grand Est jeunes et seniors.

L'inscription des joueurs sur les feuilles de marque doit se faire avec la plus grande attention, les entraîneurs doivent assurer les vérifications nécessaires avant d'apposer leur signature.

Une nouvelle version du logiciel e-Marque Version V1 (1.5.9.0), qui intègre les nouveaux types de licences, est disponible au téléchargement dans FBI et sur la plateforme e-Learning.

Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, vous pouvez contacter l'assistanceemarque@ffbb.com après avoir consulté l'ensemble des documents relatifs à l'e-Marque V 1 (notamment la FAQ et le manuel d'installation) sur le site de la FFBB dans l'onglet "FFBB" -> "OTM" -> "e-Marque".

La Charte des Officiels

Pour que les officiels, arbitres club, OTM club, soient pris en compte dans le cadre de la Charte des Officiels il revient au club recevant de saisir leurs coordonnées dans FBI Club.

La saisie des OTM clubs sur FBI doit être effectuée avant que la rencontre ne soit homologuée par la CSR. Après, seule celle-ci pourra l'effectuer. Il vous est conseillé de saisir les OTM clubs en même temps que la saisie du résultat de la rencontre.

Pour la PNM et la PNF seuls les OTM déclarés lors de la validation des engagements seront pris en compte.

L'absence de présentation de licence

En cas de licence manquante = Pièce d'identité. Une pénalité financière sera appliquée au club

	Pièce d'identité
Inscription sur la feuille	Signature du licencié dans la case licence
Inscription sur l'e-Marque	Mention « Licence non présentée » ou « LNP » dans la case licence

Pièces d'identité admises : Carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour, licence sur support numérique.

Les licences et justificatifs d'identité pourront être présentés sur support numérique, sous réserve que la photographie et les informations soient correctement lisibles et identifiables pour les arbitres.

Absence de licence :

Annotation au verso de la feuille dans la case "RÉSERVES" par l'arbitre :

« **Observations : Le (les) joueur A15 (A8, B10), à défaut de licence a (ont) présenté une pièce d'identité** ».

Par sa signature, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis.



3

“ Les accessions en championnat national





Les accessions nationales

La Pré Nationale Masculine

La Pré Nationale Féminine

04

Les accessions pour la saison 2020-2021

Attribution par secteur.

Alsace 2 accessions,
Champagne et Lorraine
1 accession pour
chaque secteur

02

Les accessions pour la saison 2021-2022

Attribution
Ligue Grand Est.

Suppression de la
notion de secteur

01

L'accession pour la saison 2022-2023

Attribution
Ligue Grand Est.

Suppression de la
notion de secteur

03

Les accessions à compter de la saison 2023-2024

Attribution
Ligue Grand Est.

Suppression de la
notion de secteur

03

Les accessions pour la saison 2020-2021

Attribution par
secteur.

Chaque secteur
bénéficie d'une
accession

02

Les accessions à compter de la saison 2021-2022

Attribution
Ligue Grand Est.

Suppression de la
notion de secteur



4

“ “ Consignes spécifiques Covid 19

Le report des rencontres

Les joueurs et joueuses majeur(e)s



CORONAVIRUS COVID-19



Le Bureau Fédéral lors de sa réunion du jeudi 10 septembre 2020 a établi un protocole concernant les demandes de report des rencontres dans le cadre de la COVID-19. Les mesures fédérales prises restent soumises à d'éventuelles décisions gouvernementales.

Il a été décidé d'établir les conditions amenant à reporter une rencontre et un processus déclinable au niveau des Ligues Régionales et des Comités Départementaux a ainsi été validé.





Informations « Covid 19 »

Les joueurs-euses majeurs-es

Tous les clubs doivent déclarer une liste de 7 joueurs-euses « **majeur(e)s** » pour chacune de leurs équipes auprès de la Commission Sportive Régionale.

- Définition d'un-e joueur-euse « majeur-e » : il s'agit d'un-e joueur-euse qualifié-e, cadre de l'équipe, étant amené à disputer la majorité des rencontres de l'équipe et pouvant constituer en particulier le 5 de départ.
- Les joueurs-euses faisant partie de la liste des « brûlés-ées » devront être renseignés dans la liste des 7 joueurs-euses « majeurs-es ».
- Cette liste devra obligatoirement être transmise avant le **30 septembre**.
- Cette première liste sera figée jusqu'au 18/10 inclus, et pourra être modifiée une seule fois à compter du 19 octobre sur demande du club.
- Aucune demande de report ne pourra être traitée tant que cette liste n'aura pas été transmise.

Un report de rencontre ne sera accepté qu'à partir d'un total de 3 cas de COVID-19 positifs avérés et/ou cas contact nécessitant un isolement, validés par l'ARS au sein de la liste des joueurs-euses « majeurs-es ».

La demande de report

- Le club doit :
 - Effectuer la demande de report auprès du Groupe Sanitaire mis en place au sein de la structure organisatrice via le formulaire dédié.
 - Envoyer à la Commission Médicale ou au

médecin élu/référent de la structure organisatrice ou toute personne habilitée par le médecin régional ou départemental, les justificatifs (tests positifs, justificatifs ARS...).

- La Commission Médicale ou le médecin élu/référent ou toute personne habilitée vérifie et valide les documents, puis transmet son avis au Groupe Sanitaire pour validation ou non de la demande.
- La décision est notifiée au club par le Groupe Sanitaire, et mise en œuvre par la Commission des Compétitions de la structure organisatrice. La date limite de report sera indiquée dans cette notification.

L'impacts règlementaires

Un chapitre règlementaire spécifique COVID-19 va être créé prochainement. Les principaux impacts règlementaires sont les suivants :

- Déclaration d'une liste de joueurs « majeurs » :
 - Réception des listes avant le 30 septembre.
 - Possibilité pour la Commission des Compétitions de vérifier la régularité et la sincérité des listes déposées par les associations sportives. Lorsqu'elle l'estime opportun et au regard des participations effectives des joueurs, elle modifie les listes déposées et en informe les associations sportives concernées par mail.
 - Impossibilité de modifier les listes déposées jusqu'au 18 octobre, puis une seule fois à compter du 19 octobre.
 - Toute demande de report ne pourra être étudiée que dans le cas où la liste a bien été transmise.

- Pour la saison 20-21, aucune pénalité financière/sportive ne sera appliquée pour non-respect du nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de marque.
- Demande de report tardive : la demande de report pour une rencontre programmée le samedi ou le dimanche devra être envoyée au plus tard à 14h le vendredi. Pour les rencontres en semaine, la demande devra être envoyée au plus tard la veille à 14h.
Toute demande effectuée en dehors de ces délais sera traitée a posteriori.
- Dans le cas où un entraîneur serait un cas positif avéré à la COVID-19 ou cas contact soumis à l'isolement par l'ARS et où le club ne pourrait le remplacer, il sera possible à titre exceptionnel d'inscrire sur la feuille un entraîneur/joueur.

Différents aspects règlementaires restent à définir et seront étudiés par le Bureau Fédéral du 18 septembre.

Les clubs évoluant dans les compétitions régionales devront procéder à la déclaration de leurs joueurs/joueuses « majeur(e)s » à travers le formulaire disponible via le lien suivant :

Formulaire des joueurs-joueuses « MAJEUR(E)S » et « BRÛLE(E)S »

Ces clubs devront en outre effectuer leurs demandes de report à travers le formulaire disponible via le lien suivant (une demande par rencontre) :

Formulaire demande de report

Pour rappel, un formulaire distinct doit être rempli pour chaque rencontre faisant l'objet d'une demande de report.

En outre, aucune demande de report ne pourra être étudiée si elle n'a pas fait l'objet d'une demande via ce formulaire et si la liste des joueurs/joueuses « majeur(e)s » n'a pas été précédemment transmise.





La procédure de report

J'ai déposé la liste de mes joueur(euse)s majeur(e)s



FORMULAIRE LISTE DES JOUEURS- EUSES MAJEUR(E)S Saison 2020-2021

Nom de l'équipe renseigné dans FBI et/ou de la CTC	
N° informatique de l'association sportive	G E S
Compétition	Championnat Poule
JOUEURS OU JOUEUSES (Nom et prénom identiques à la licence)	
N° de licence	Nom et Prénom du joueur de la joueuse
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	

Rappel : Tous les clubs doivent déclarer une liste de 7 joueurs-euses « majeur(e)s » pour chacune de leurs équipes régionales auprès de la Commission Sportive Régionale.
Un-e joueur-euse « majeur-e » est un-e joueur-euse cadre de l'équipe, amené à disputer la majorité des rencontres et pouvant constituer le 5 de départ.
Les joueurs-euses faisant partie de la liste des « brûlés-és » devront être renseignés dans la liste des 7 joueurs-euses « majeurs-es ».
La présente liste devra être transmise avant le 30 septembre. Elle restera figée jusqu'au 18/10 inclus et pourra être modifiée une seule fois à compter du 19 octobre sur demande du club.

La présente liste a été établie par		
Nom et prénom	Fonction	Date

La présente liste des joueurs-euses ma(jeur)e(s) doit être adressée à la Commission Sportive Régionale : cs_seniors@grandesbasketball.org

FORMULAIRE LISTE DES JOUEURS-EUSES MAJEUR(E)S V_01_200913

[Je télécharge le formulaire](#)

Un(e)-des joueur(euse)s de mon équipe est-ont positif(ve)s et/ou un(e)-des joueur(euse)s est-ont des cas contacts

Je complète la demande de report de rencontre et je l'adresse au Secrétariat de la Ligue Grand Est



FORMULAIRE DEMANDE DE REPORT DE RENCONTRE Saison 2020-2021

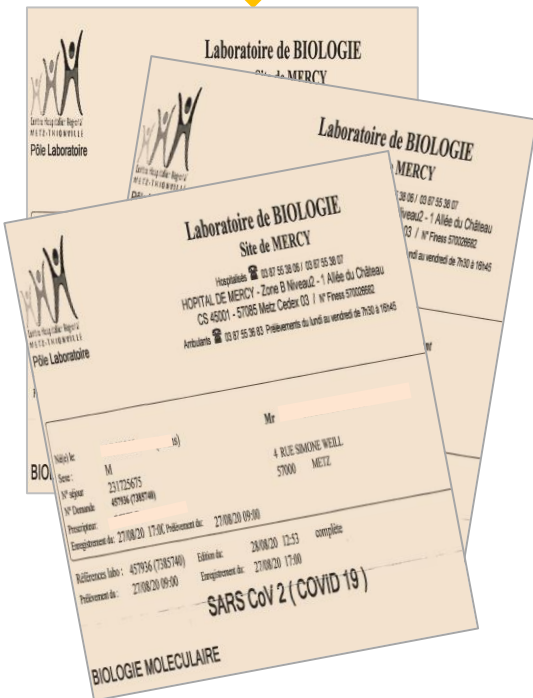
Nom de l'équipe renseigné dans FBI et/ou de la CTC		
N° informatique de l'association sportive	G E S	
Compétition	Championnat Poule	
Nombre de cas positifs avérés détectés au sein de l'équipe (inscrits sur la liste déclarée en amont)		
Date des tests positifs		
Nombre de cas contact nécessitant un isolement (validation ARS) au sein de l'équipe (inscrits sur la liste déclarée en amont)		
Date des cas contacts/traités de l'ARS validés le(s) cas contact		
Rencontre concernée par la demande de report		
Date de la rencontre	N° de la rencontre	Nom de l'équipe adverse
La présente demande de report de rencontre a été complétée par		
Nom et prénom	Fonction	Date de la demande

IMPORTANT :
1/ La présente demande de report de rencontre doit être adressée au Secrétariat de la Ligue à l'adresse : secretariat@grandesbasketball.org
2/ Les Justificatifs (résultats tests PCR, correspondances ARS, etc.) sont à adresser à la Commission Médicale de la Ligue Grand Est : medicale@grandesbasketball.org

FORMULAIRE DEMANDE DE REPORT DE RENCONTRE V_01_200913

[Je télécharge le formulaire](#)

J'adresse à la Commission Médicale les justificatifs (tests PCR, justificatifs ARS...).



La Commission Médicale vérifie et valide les documents, puis transmet son avis au Groupe Sanitaire pour validation ou non de la demande.

Le Groupe Sanitaire notifie sa décision à l'association sportive.
La Commission sportive a en charge d'appliquer cette décision.
La date limite de report sera indiquée dans cette notification.



COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE SAISON 2020-2021 LES CONSIGNES D'AVANT SAISON

La grande majorité des procédures « sportives » à suivre vous ont été rappelées dans cette note explicative et elles sont applicables à toutes les compétitions régionales.

Nous vous invitons à communiquer ces consignes et informations relatives aux Championnats Régionaux à vos entraîneurs, à vos dirigeants et à toutes les personnes de votre association qui auront une action à mener dans la gestion de vos équipes.

Les montants de toutes les sanctions financières prévues dans les règlements sont à consulter dans le barème financier.

La Commission Sportive Régionale reste, bien entendu, à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions sur les championnats ou pour vous apporter tout complément d'information à l'adresse suivante : **cs.seniors@grandestbasketball.org**

Pour contacter une autre commission de la LRGE, les coordonnées sont indiquées sur le site Internet de la Ligue.

La Commission Sportive Régionale compte sur votre collaboration, elle vous donne rendez-vous sur les terrains et elle souhaite à toutes et à tous une excellente et belle saison sportive 2020-2021



“

ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE



LIGUE RÉGIONALE

Basket Grand Est

**Merci de votre
attention!**

”

COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

SENIOR

Laurent Kulinicz

Michel Kozik

Claude Orcin

Alain Klein

